INFOTEL

Société Anonyme

36 Avenue du Général de Gaulle

Tour Gallieni II

93170 BAGNOLET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES

29, rue d'Astorg
75008 - Paris

Constantin Associés
Member of Deloitte Touche Tohmatsu limited
6, place de la Pyramide
92908 Paris - La Défense Cedex

INFOTEL

Société Anonyme

36 Avenue du Général de Gaulle

Tour Gallieni II

93170 BAGNOLET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société INFOTEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INFOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait

Risque identifié

Comme exposé dans le paragraphe « *Comptabilisation du chiffre d'affaires* » de la note 3.4 de l'annexe consolidée, le groupe exerce son activité « *Services* » au travers notamment de contrats au forfait, qui se déclinent généralement en une succession de tâches et travaux de

courtes durées, avec un engagement en termes de prix, de conformité et de délai (centres de services notamment).

Pour les contrats au forfait réalisés sur plusieurs années, notamment les Centres de service, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.

Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.

Le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les Responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet. Une estimation incorrecte des coûts estimés et de l'avancement des contrats serait de nature à fausser les montants de chiffre d'affaires et de marge comptabilisés.

Nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés sur les contrats au forfait constituait un point clé de l'audit dans la mesure où (i) ces contrats représentent une part très importante du chiffre d'affaires consolidé, (ii) l'avancement et les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et (iii) leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la comptabilisation des contrats. Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par les Responsables opérationnels et la Direction (dont la validation des temps passés, contrôle de la facturation sur les périodes subséquentes de la totalité des encours comptabilisés sur les prestations).

Pour un échantillon de contrats sélectionnés aléatoirement à partir de l'application de suivi opérationnel des contrats :

- Nous avons rapproché les données issues de l'application de suivi opérationnel avec la comptabilité ;

- Nous nous sommes entretenus avec les Responsables opérationnels afin de comprendre comment ils ont déterminé le reste à produire et le degré d'avancement du contrat sur lesquels se fondent la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ;
- Nous avons rapproché les données de chiffre d'affaires utilisées avec les données contractuelles et obtenu, le cas échéant, les confirmations d'avancement du contrat validées par les clients.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL par l'assemblée générale du 26 mai 2010 pour Constantin & Associés et par celle du 7 décembre 2011 pour Audit Consultants Associés.

Au 31 décembre 2018, Constantin & Associés était dans la 9ème année de sa mission sans interruption et Audit Consultants Associés dans la 8ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis

en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 26 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Audit Consultants Associés	Constantin Associés *Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited*
Sarkis CANLI	Mireille BERTHELOT

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Société Anonyme au capital de 2 662 782 euros
Tour Gallieni II - 36, avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES

1.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en milliers d'euros)	**Notes**	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Écarts d'acquisition	1	10 973	10 973
Immobilisations incorporelles	2	7 084	5 494
Immobilisations corporelles	3	2 916	2 560
Autres actifs financiers	4	831	747
Titres mis en équivalence	5	52	50
Actifs d'impôts différés	15	1 555	1 577
ACTIFS NON COURANTS		**23 411**	**21 401**
Clients	6	69 310	65 316
Autres créances	7	7 009	5 507
Actifs d'impôts exigibles	10	3 913	4 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	72 812	64 267
ACTIFS COURANTS		**153 044**	**139 193**
TOTAL ACTIF		**176 455**	**160 594**

PASSIF *(en milliers d'euros)*	**Notes**	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Capital	11	2 663	2 663
Réserves liées au capital		7 581	7 581
Réserves et résultat consolidé		77 036	71 032
Actions propres	11	(133)	(155)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		**87 147**	**81 121**
Intérêts minoritaires		279	464
CAPITAUX PROPRES		**87 426**	**81 585**
Emprunt & dettes financières diverses à long terme		5	
Provisions	12	3 577	3 315
Passifs d'impôts différés	15	0	32
PASSIFS NON COURANTS		**3 582**	**3 347**
Passifs financiers courants			
Fournisseurs	13	21 734	19 703
Autres dettes	13	63 713	55 959
Passifs d'impôts exigibles			
PASSIFS COURANTS	14	**85 447**	**75 662**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**176 455**	**160 594**

1.1. COMPTE DE RESULTAT ET ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	**Notes**	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Chiffre d'affaires	16	**231 697**	**209 316**
Achats consommés	17	(92)	(153)
Charges de personnel	18	(101 249)	(96 557)
Charges externes	17	(99 820)	(81 577)
Impôts et taxes		(4 665)	(4 105)
Dotations aux amortissements		(3 370)	(3 508)
Dotations aux provisions		42	(76)
Autres produits et charges d'exploitation		155	11
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		**22 698**	**23 351**
Autres produits et charges opérationnels		329	(79)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**23 027**	**23 272**
Produits financiers	19	98	107
Charges financières	19	(13)	(43)
RÉSULTAT FINANCIER	19	**85**	**64**
Charge d'impôt sur le résultat	20	(7 852)	(7 349)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		2	0
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		**15 262**	**15 988**
dont part du groupe		15 087	15 800
dont intérêts minoritaires	21	175	188

Résultat net par action - part du groupe	22	2,27	2,37
Résultat net dilué par action - part du groupe	22	2,27	2,37

1.2. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	**15 262**	**15 988**
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour risques et charges	2 924	2 685
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	2	17
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2	0
Autres	(17)	(14)
Impôts différés		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	**18 173**	**18 676**
Coût de l'endettement financier net	(85)	(64)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	7 852	7 349
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	**25 940**	**25 961**
Impôts versés	(7 673)	(5 974)
Variation du BFR lié à l'activité	4 339	1 917
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	**22 606**	**21 904**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 806)	(2 181)
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des cessions		
Produit de cession d'actifs	2	13
Variation dépôt et cautionnement	(84)	(12)
Incidences des variations de périmètre	(1 650)	
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**(6 538)**	**(2 180)**
Augmentation de capital (y compris souscription d'options)	40	
Rachats et reventes d'actions propres (net d'IS)	(40)	(13)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7 651)	(6 654)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales		(200)
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Remboursement d'emprunt (y compris contrat de location financement)	5	
Intérêts nets versés (y compris contrat de location financement)	85	64
Autres flux liés aux opérations de financement		50
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**(7 561)**	**(6 753)**
Incidence des variations des cours des devises	38	(31)
Variation de trésorerie nette	**8 545**	**12 940**
Trésorerie à l'ouverture	**64 267**	**51 327**
Trésorerie à la clôture	**72 812**	**64 267**

1.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	**2 663**	**7 581**	**(123)**	**61 882**	**72 003**	**479**	**72 482**
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions							
Opérations sur titres autodétenus			(32)	19	(13)		(13)
Dividendes				(6 654)	(6 654)	(200)	(6 854)
Résultat net de l'exercice				15 800	15 800	188	15 988
Variation actuarielle				13	13		13
Variation des écarts de conversion				(28)	(28)	(3)	(31)
Sous-total Résultat global				*15 785*	*15 785*	*185*	*15 970*
Variations de périmètre							
Capitaux propres au 31 décembre 2017	**2 663**	**7 581**	**(155)**	**71 032**	**81 121**	**464**	**81 585**
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions						40	40
Opérations sur titres autodétenus			22	(63)	(41)		(41)
Dividendes				(7 651)	(7 651)		(7 651)
Résultat net de l'exercice				15 087	15 087	175	15 262
Variation actuarielle				(157)	(157)		(157)
Variation des écarts de conversion				41	41	(3)	38
Rachat Minoritaire IBC				(1 253)	(1 253)	(397)	(1 650)
Sous-total Résultat global				*14 971*	*14 971*	*172*	*15 143*
Variations de périmètre							
Capitaux propres au 31 décembre 2018	**2 663**	**7 581**	**(133)**	**77 036**	**87 147**	**279**	**87 426**

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Infotel SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

La société Infotel exerce principalement une activité de développement et de commercialisation de logiciels et de maintenance de ces logiciels de même que ses filiales : Infotel Corporation, Insoft Infotel Software GmbH et Archive Data Software. Ses filiales Infotel Conseil, Infotel Monaco, Infotel Business Consulting et Infotel Consulting UK exercent une activité de prestations de services informatiques.

Les états financiers consolidés de la société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers. Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du groupe.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 6 mars 2019; ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2019.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. BASE DE PREPARATION

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS applicables au 31 décembre 2018 disponibles sur le site internet :
https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les données relatives à l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, ont été établies selon les mêmes principes et règles comptables.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2018
Les impacts de l'application à compter du 1er janvier 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » sont décrits ci-après.
Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2018, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018. Elles concernent principalement :
• Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
• IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
• Améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, notamment IAS 18 - Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de constructions et leurs interprétations. Le Groupe a adopté IFRS 15 selon la méthode de transition rétrospective complète. Par conséquent l'information présentée pour 2017 a été retraitée.

Le Groupe a appliqué l'approche de comptabilisation du chiffre d'affaires en cinq étapes décrite par la norme. Les principaux sujets identifiés au titre d'IFRS 15 relatifs à l'activité d'Infotel concernent les points suivants.

- **Principal ou Agent**

Le groupe a mené une analyse de la nature de ses relations vis-à-vis de ses clients afin de déterminer s'il agit en tant que principal ou en tant qu'agent dans la réalisation du contrat ou d'une partie du contrat quand le Groupe est amené à revendre des logiciels ou des services. Sous IFRS 15, le Groupe est désormais considéré comme agissant en tant que principal s'il contrôle les biens ou les services avant de les transférer à son client.

Le Groupe agit en tant que principal sur l'ensemble de ses contrats clients. La première application de la norme IFRS 15 n'a donc pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

- **Coûts d'obtention des contrats**

Les coûts incrémentaux d'obtention des contrats sont capitalisés comme « actifs de contrats » et amortis sur la durée de vie du contrat.

Il n'a pas été identifié de coûts incrémentaux d'obtention de contrat sur l'exercice 2017.

Impacts sur les comptes consolidés du Groupe

Les incidences sur le chiffre d'affaires et les autres postes des comptes consolidés 2017, en application de la norme IFRS 15 ne sont pas significatives.

IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été publiée par l'IASB le 24 juillet 2014 et adoptée par l'Union Européenne le 29 novembre 2016. Elle définit de nouveaux principes en matière de classification et d'évaluation des instruments financiers (volet 1), de dépréciation pour risques de crédit des actifs financiers (volet 2) et de comptabilité de couverture. (volet 3).

Le Groupe a revu les caractéristiques et les modalités de gestion des actifs financiers qu'il détient afin de les classer selon les catégories appropriées d'IFRS 9. Le Groupe ne possède comme principaux actifs financiers que des créances clients et un compte à terme de trésorerie 12 mois renouvelable d'un montant de 4 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 29 millions d'euros au 31 décembre 2018. L'application du volet 1 de la norme IFRS 9 est sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de provisionnement consistant à reconnaître les provisions sur les actifs financiers sur la base des pertes de crédit attendues. Le Groupe a mené une évaluation du risque de recouvrabilité de ses principaux actifs financiers (créances clients) de l'ensemble de son périmètre géographique, en tenant compte du risque pays et de la probabilité de défaut de la contrepartie. A l'issue de cette analyse, qui tient compte de la nature des activités du Groupe et de ses clients, le Groupe a conclu que l'application de ce nouveau modèle était sans impact significatif sur les comptes consolidés à la date de transition.

Le Groupe n'a pas utilisé et n'utilise pas d'instruments de couverture, et n'est pas concerné par l'application du volet 3 de la norme IFRS 9.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2018

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018 :
• IFRS 16 «Contrats de location» ;
• IFRIC 23 «Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat» ;
• Amendements à IAS 19 «Modification, réduction ou liquidation d'un régime» ;
• Amendements à IFRS 9 «Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative» ;
• Amendements à IAS 28 «Intérêts à long-terme dans des entreprises associés et coentreprises» ;
• Améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

L'étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations est en cours.

IFRS 16 « Contrats de location »

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 qui remplacera la norme IAS 17 IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019, impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les locataires. Le Groupe, comme locataire, reconnaîtra :

- un « droit d'usage » à l'actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent
- et une dette représentative de son obligation de paiement des loyers.

Des exemptions sont prévues pour les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Le Groupe appliquera la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, l'impact cumulé de l'application de la norme IFRS 16 sera reconnu comme un ajustement du solde des réserves consolidées au 1er janvier 2019 sans retraitement de la période comparative.

Le Groupe prévoit d'appliquer la norme IFRS 16 aux contrats en vie avant le 1er janvier 2019 et qui répondent à la définition d'un contrat de location selon les normes IAS 17 et IFRIC 4. Le Groupe prévoit aussi d'appliquer certaines exemptions autorisées par IFRS 16.5, à savoir, ne pas reconnaître au bilan les contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs de faible valeur.

Pour déterminer la durée résiduelle des contrats de location immobiliers, le Groupe a procédé à une analyse de ses sites pour prendre en compte les renouvellements raisonnablement certains d'être exercés. Le Groupe a utilisé des taux d'endettement marginaux pour le calcul des dettes de location au 1er janvier 2019.

Le Groupe a effectué une analyse des impacts potentiels de l'application d'IFRS 16 sur ses comptes consolidés. Au 1er janvier 2019, le Groupe reconnaîtra les droits d'usage et des dettes associés relatifs aux contrats de location immobiliers, d'équipements informatiques et les voitures utilisées par les employés. La dette de location reconnue le 1er janvier 2019 devrait approcher les 11 millions d'euros, une grande partie provenant des contrats de location immobiliers.

Par ailleurs, la nature des charges encourues à travers les contrats de location va évoluer dans la mesure où IFRS 16 remplace la charge linéaire des contrats de location simple par une charge d'amortissement du droit d'usage des actifs sous-jacents et une charge d'intérêts sur la dette de location associée.

Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux de loyers seront remplacés par des flux de remboursement de dette et d'intérêts.

Les impacts définitifs découlant de l'application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 seront affinés et communiqués dans le rapport financier semestriel du 30 juin 2019.

IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat »
L'interprétation IFRIC 23 vient compléter les dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » en précisant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat. Cette interprétation est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Le Groupe n'attend pas d'impacts significatifs au niveau des capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019 à la suite de la mise en œuvre de cette interprétation.

Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019, sous réserve de leur approbation par l'Union européenne, les nouveaux amendements à IAS 19 précisent qu'en cas de modification, réduction ou liquidation de régime à prestations définies survenue au cours de l'exercice, le coût des services rendus et les intérêts nets doivent être réévalués pour la période qui suit sur la base des mêmes hypothèses que celles utilisées pour la réévaluation du passif (actif) net. Les exigences relatives au plafonnement de l'actif lors de cette réévaluation ont été clarifiées.

Les analyses menées par le Groupe ont confirmé la concordance des clarifications apportées par les nouveaux amendements à IAS 19 avec les méthodes et hypothèses actuellement en vigueur au sein du Groupe pour l'évaluation des régimes de retraite.

3.2. METHODE DE COMPTABILISATION

Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés dans lesquelles Infotel exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.
Les sociétés dans lesquelles Infotel exerce une influence notable sont mises en équivalence.
Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.
Toutes les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

Transactions intra groupe éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.
Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

Cours indicatif devise contre EUR		Cours moyen 2018	Cours moyen 2017	Cours de clôture 2018	Cours de clôture 2017
Dollar américain	USD	0,86464	0,88624	0,87336	0,83382
Livre sterling	GBP	1,13027	1,14136	1,11790	1,12710

Méthodes de conversion

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La monnaie de tenue de comptes d'Infotel Corporation est le dollar américain.

3.3. Utilisation d'hypotheses et d'estimation

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges et de certaines informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des écarts d'acquisition, la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux royalties IBM et l'évaluation des frais de développement.

3.4. Methodes d'evaluation

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 R. Selon cette méthode, l'acquéreur achète des actifs nets et comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.
L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.
Enfin, lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients détenu par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur l'ancienneté moyenne des clients actifs.
Ultérieurement, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Il est soumis à des tests de perte de valeur (voir méthode comptable décrite en note 1) chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.
Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des progiciels, des relations clientèle évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 7 ans suivant la durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
    - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,

- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et l'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.
Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions, installations générales	5 – 10 ans
Agencements et aménagements	4 – 10 ans
Mobilier, matériel et bureau et informatique	3 – 8 ans
Matériel de transport	4 – 5 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Il n'existe aucun contrat de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. L'ensemble des contrats de location correspond à des contrats de location simple.

Dépréciations d'actifs non financiers

La norme IAS 36 *Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période de prévision de 3 ans ;
- flux postérieurs à cette période de 3 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles.*

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation sont présentés à la note 1.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et les équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Le groupe ne détient en trésorerie et équivalent de trésorerie que des comptes bancaires à vue et des Comptes A Terme (CAT) renouvelable tous les mois.

Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en réserves conformément à IAS19. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode dite du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « charges de personnel. »

Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.
Son application au Groupe concerne à la fois les options de souscription d'actions accordées au personnel et les actions gratuites attribuées à certains salariés. Suivant la faculté offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 ont été prises en compte.
Le coût des plans de stock options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.
La détermination de la juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de bourse à la date d'attribution des dites actions, en prenant en compte les dividendes potentiels à verser par la société entre la date d'attribution et la date de jouissance des actions.
Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.
Cette comptabilisation est faite par imputation sur les « charges de personnel », la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, dans le compte « primes d'émission ».

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dettes fournisseurs et autres dettes financières

Les dettes fournisseurs et les autres dettes financières sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

La norme applicable est IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Le chiffre d'affaires est comptabilisé si un contrat existe entre Infotel et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera le paiement auquel il a droit, les droits aux biens ou services et les termes de paiement peuvent être identifiés, et les parties au contrat sont engagés à s'acquitter de leurs obligations respectives. Le chiffre d'affaires généré par des contrats avec des clients est comptabilisé en contrepartie d'un actif de contrat ou une créance client avant le paiement effectif.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe est amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services. Le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément et le client peut en bénéficier, et si le service ou le bien peut avoir une utilité pour le client, soit à lui seul, soit en combinaison avec des ressources que le client peut obtenir séparément.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles sur la base de son prix de vente individuel. Ce prix de vente est déterminé sur la base du prix « catalogue », incluant toutes les réductions habituelles, auquel le Groupe vend ses services et produits. Sinon, le Groupe estime ce prix de vente sur la base du coût de revient majoré.

Principal ou Agent

Selon IFRS15, le Groupe est considéré comme agissant en tant que principal s'il contrôle les biens ou les services avant de les transférer à son client.
Le Groupe agit en tant que principal sur l'ensemble de ses contrats clients.

Comptabilisation du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou en continu

Le chiffre d'affaires est comptabilisé quand le Groupe transfert le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

Les contrats gérés dans le cadre de l'activité Logiciels comprennent

- le droit d'utilisation (licence) des logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...

La licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.
La maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

Les prestations de Services d'assistance technique, de conseil, de formation et de réalisation en régie

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

Les prestations de Services faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondantes à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode de l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation de l'avancement du contrat par les Responsables opérationnels, reposant, principalement, sur les heures chargées par les consultants sur le contrat à la clôture de l'exercice ;
- le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les Responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet ;
- en fonction de l'avancement des projets il est comptabilisé une « Factures à établir » au poste « Clients et comptes rattachés », lorsque la facturation est inférieure à l'avancement estimé par le Responsables opérationnels, ou un « Produits constatés d'avance » au poste « Autres dettes », lorsque la facturation est supérieure à l'avancement estimé par le Responsables opérationnels.
  Les Factures à établir et les Produits constatés d'avance sont constitutifs d'actifs et de passifs de contrats selon la définition d'IRFS15. Ils sont repris en chiffre d'affaires lors de la validation de la facturation par le client pour les Factures à établir, et lors de la réalisation effective de la prestation de services pour les Produits constatés d'avance.

Coûts des contrats – coûts d'obtention et de réalisation des contrats

Les coûts incrémentaux d'obtention des contrats sont capitalisés comme « coûts de contrat » et amortis sur la durée de vie du contrat.
Les coûts liés aux phases de transition et de transformation d'un contrat qui ne constituent pas une obligation de performance distincte sont activés comme des actifs de contrat s'ils correspondent à des ressources engagées dans le but de satisfaire les obligations de performances futures en lien avec le contrat et s'ils sont recouvrables. Les autres coûts encourus pour l'obtention ou la réalisation des contrats sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Subventions

Le Groupe réalise, dans l'optique de croissance de ses projets informatiques, des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et doit à ce titre être rattaché, soit aux frais de développement qu'il compense pour partie, soit aux autres produits d'exploitation.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

L'Autorité des Normes Comptables a communiqué le 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante de la Cotisation Économique Territoriale. L'ANC énonce qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le groupe Infotel considère que la CVAE enregistrée dans ses comptes relève du champ d'application d'IAS 12.

À ce titre, les conséquences sont la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. Il est précisé que les actifs amortissables représentant *a minima* des produits futurs imposables à la CVAE entrent dans le champ d'application d'IAS 12 pour la reconnaissance des impôts différés passifs.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des stocks options et du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées.

Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, l'information sectorielle est fondée sur les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des produits et pour laquelle des dépenses sont engagées, même lorsque ces produits et charges sont relatifs à d'autres composantes de l'entité ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances ;
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

Les deux secteurs identifiés sont donc les « Services » et les « Logiciels » comme décrit précédemment.

4. FAITS CARACTERISTIQUES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Opérations juridiques

La société OAIO a été créée au premier semestre 2018, et son activité a commencé en juillet 2018.

Opérations caractéristiques

Infotel a racheté, en mars 2018, l'intégralité de la participation des minoritaires de le société IBC pour un montant global de 1 650k€, portant ainsi sa participation dans IBC de 75% à 100%.
L'achat de la société Coach-IS a été annoncé le 11 février 2019 et a été finalisé le 5 mars 2019.

Contrôles

- Infotel Conseil a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2012 portant sur les exercices 2009 à 2011 qui s'est finalisé au cours du 2e trimestre 2013. Une première proposition de redressement de 2 531 k€, portant essentiellement le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), a été reçue en juillet 2013 et a été contestée dans son intégralité. L'administration fiscale a répondu à cette contestation en janvier 2015 et fait une nouvelle proposition de redressement de 588 k€. Le montant demandé est toujours contesté. En conséquence le paiement de cette dette a été effectué au cours de l'exercice. La société a interjeté appel et demeure dans l'attente de l'audience de l'appel.

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2018

Nom de la société	Siège social	N° SIREN	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Infotel SA	Tour Gallieni II - 36 av du Général de Gaulle - 93170 Bagnolet	317 480 135	Société mère - tête de groupe			France
Infotel Conseil SA	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	344 122 262	IG	100 %	100 %	France
Infotel Business Consulting SAS	1 rue Garnier 92200 Neuilly sur Seine	530 823 020	IG	100 %	100 %	France
OAIO	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	838 059 152	IG	60 %	60 %	France
Archive Data Software	1, rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or	518 038 542	MEE	33 %	33 %	France
Insoft Infotel Software GmbH	Sternstr. 9-11 40479 Düsseldorf	10357360260	IG	100 %	100 %	Allemagne
Infotel Corporation	PO Box 5158 Gulfport, FL 33737	592 644 116	IG	100 %	100 %	États-Unis
Infotel Consulting UK	5 Jupiter Court Orion Business Park North Shields Tyne & Wear - NE29 7SE	09394161	IG	51 %	51 %	Royaume Uni
Infotel Monaco	Panomara A-B 57 rue Grimaldi Monaco	01 S 03972	IG	100 %	100 %	Monaco

5. NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Note 1 – Écarts d'acquisition

Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'année 2018 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2017	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Infotel Conseil	9 200				9 200
Empeiria	770				770
Insoft Software GmbH	1 003				1 003
Total	**10 973**	-	-	-	**10 973**

Tests de dépréciation

L'évaluation des écarts d'acquisition est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 3 années suivantes.
- Le taux d'actualisation est de 9 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

La valeur d'usage ainsi déterminée est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés, y compris l'écart d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

Au 31 décembre 2018, le test de valeur indique que les écarts d'acquisition ne sont pas surévalués et qu'en conséquence aucune dépréciation n'est à enregistrer.

Le business plan de l'UGT Infotel Conseil reflète un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de 9 % sur les 3 ans, et un taux de marge en léger recul. Sur cette base, les seuils limites à partir desquels une dépréciation aurait pu être constatée sont un taux d'actualisation de 325,42 %, les autres hypothèses restant constantes.

Le business plan de l'UGT Insoft Software GmbH reflète une stagnation du chiffre d'affaires sur les 3 ans, et une marge équivalente liée à la maîtrise des frais notamment de personnel. Sur cette base, les seuils limites à partir desquels une dépréciation aurait pu être constatée sont un taux d'actualisation de 26,39%, les autres hypothèses restant constantes.

Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle et le système de pilotage et de reporting. Le groupe est organisé de telle façon que chaque filiale est une UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises, doit être affecté à chacune des UGT de l'acquéreur ou à chacun des groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Note 2 – Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2017	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Immobilisations					
Relations clientèle	2 489				2 489
Frais de développement	14 238		1 286		15 524
Brevets et licences	852		120		972
Logiciel Applicatif			1 997		1 997
Total	**17 579**		**3 403**		**20 982**
Amortissements					
Relations clientèle	2 394		95		2 489
Frais de développement	8 848		1 606		10 454
Brevets et licences	843		26		869
Logiciel Applicatif			86		86
Total	**12 085**		**1 813**		**13 898**
IMMOBILISATIONS NETTES	**5 494**		**1 590**		**7 084**

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent aux projets Arcsys, HPU, Info Recovery, Merge Backup, iDBA, DB/IQ, InfoUnload et au logiciel applicatif Orlando. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Note 3 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/2017	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Immobilisations					
Constructions	31				31
Autres immobilisations	9 683		1 390		11 073
Total	**9 714**		**1 390**		**11 104**
Amortissements					
Constructions	31				31
Autres immobilisations	7 123		1 034		8 157
Total	**7 154**		**1 034**		**8 188**
IMMOBILISATIONS NETTES	**2 560**		**356**		**2 916**

Note 4 – Autres actifs financiers

Il s'agit principalement de dépôts de garantie.

Note 5 – Participations dans les sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	**Valeur au 31/12/2017**	**Dividendes reçus**	**Résultat de la période**	**Autres**	**Valeur au 31/12/2018**
Archive Data Software	50		2		52
Total	**50**		**2**		**52**

Archive Data Software (données sociales 100 %) :

(en milliers d'euros)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Chiffre d'affaires	897	857
Résultat de l'exercice	5	1
Total bilan	679	599
Capitaux propres	156	151

Note 6 – Créances clients

(en milliers d'euros)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Clients et comptes rattachés	58 331	56 474
Clients douteux	16	10
Factures à établir	11 056	8 967
Dépréciations	(93)	(135)
Valeur nette	**69 310**	**65 316**

La variation des dépréciations s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	**31/12/2017**	**Écart actuariel**	**Dotations**	**Utilisations**	**Reprises**	**31/12/2018**
Clients	135				42	93
Provisions pour dépréciations	**135**				**42**	**93**

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2018

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2018	**Total**	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	**69 310**	58 816	7 186	1 599	693	1 016
%	**100%**	85%	10%	2%	1%	1%

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2017

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2017	**Total**	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	**65 316**	39 860	18 720	3 701	1 317	1 718
%	**100%**	61 %	29 %	6 %	2 %	2 %

Note 7 – Autres créances

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Créances sociales et Créances fiscales (hors impôts différés)	4 589	3 470
Créances diverses	0	8
Charges constatées d'avance	2 406	2 016
Avances et acomptes versés	14	12
Total	**7 009**	**5 506**
Actif d'impôt exigible (y compris CIR)	**3 913**	**4 103**

Note 8 – Besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation Totale	Variation de périmètre	Variation de l'exercice
Clients	69 310	65 316	3 994		3 994
Fournisseurs	(21 734)	(19 703)	(2 031)		(2 031)
Créances/dettes fiscales et sociales	(31 618)	(30 107)	(1 511)		(1 511)
Autres créances/dettes	(25 086)	(20 295)	(4 791)		(4 791)
Crédit Vendeur			0		0
Besoin en Fonds de Roulement	**(9 128)**	**(4 789)**	**(4 339)**		**(4 339)**

Il figure dans les autres dettes, une dette de 50 k€ correspondant aux dividendes à verser aux minoritaires.

Note 9 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Comptes à terme	29 000	4 000
Disponibilités	43 812	60 267
Trésorerie à l'actif	**72 812**	**64 267**
Découvert bancaire	0	0
Trésorerie au passif	**0**	0
Trésorerie nette	**72 812**	**64 267**

Note 10 – Instruments financiers actifs

En milliers d'euros	31/12/2018		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Juste Valeur OCI	Coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	831	831			831	
Créances clients	69 310	69 310			69 310	
Trésorerie	72 812	72 812			72 812	
Total des actifs	**142 953**	**142 953**			**142 953**	

En milliers d'euros	31/12/2017		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Juste Valeur OCI	Coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	748	748			748	
Créances clients	65 316	65 316			65 316	
Trésorerie	64 267	64 267			64 267	
Total des actifs	**130 331**	**130 331**			**130 331**	

Note 11 – Capitaux propres

Évolution du capital

Le capital social d'Infotel s'élève au 31 décembre 2018 à 2 663 k€. Il est composé de 6 656 955 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

Il n'y a pas eu de mouvements au cours de l'exercice 2018.

Titres en auto-contrôle

Mouvements de titres	31/12/2018	31/12/2017
Nombre de titres détenus à l'ouverture de l'exercice	2 950	3 062
Nombre de titres achetés	84 130	87 876
Nombre de titres vendus	83 649	87 988
Nombre de titres détenus en fin d'exercice	3 431	2 950

Valeur des titres (en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs des titres à l'ouverture de l'exercice	155 145	123 264
Achats des titres	4 166 981	4 103 686
Cession des titres au cours de l'exercice	4 189 442	4 071 805
Valeur des titres à la clôture de l'exercice	132 683	155 145

Les cessions sont valorisées au coût moyen au moment de la sortie.

Dividendes

L'assemblée générale d'Infotel réunie le 31 mai 2018 a décidé de distribuer un dividende de 1,15 € par action. Ce dividende a été mis en paiement le 8 juin 2018. Les dividendes relatifs aux actions autodétenues sont constatés en moins des capitaux propres. Le montant net distribué est de 7 651 k€.

Note 12 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2018
Litiges (contentieux sociaux)	90		5		30	65
Départ en retraite	2 726	157	139			3 022
Primes d'ancienneté	499				9	490
Écart de conversion						
Provisions pour risques et charges	**3 315**	**157**	**144**		**39**	**3 577**

Les provisions pour litiges concernent uniquement des litiges salariaux.

Les critères retenus pour déterminer le montant des engagements de retraite sont les suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
  - 10 % pour les employés d'Infotel Conseil
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
  - 0,4 % pour l'ensemble des employés du groupe
- Taux d'actualisation : 1,63 % pour les engagements de retraite (1,45 % en 2017) et 1,33 % pour la prime d'ancienneté de 10 ans (1,12 % en 2017).
- Âge de départ : 65 ans
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 2,5 %
- Pas d'accroissement des salaires prévu pour les salariés de plus de 56 ans
- Taux de charges patronales : 45 %.

Un contrat d'assurance des engagements retraite a été souscrit par le groupe auprès d'un organisme externe depuis le 1er janvier 2004 pour les entités Infotel et Infotel Conseil. Le montant couvert au 31 décembre 2018 s'élève à 75 k€. La provision IDR des entités du groupe s'établit à 3 022 k€ correspondant à la différence entre l'engagement total calculé selon les critères définis ci-dessus soit 3 097 k€ et la juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2018.

Aucun versement complémentaire n'a été effectué au cours de l'exercice aux organismes d'assurance.

La société enregistre les écarts actuariels dans les réserves consolidées.

Note 13 – Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se répartissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs	21 734	19 703
Dettes sociales et fiscales	36 207	33 577
Autres dettes	11	68
Produits constatés d'avance	27 495	22 314
Total	**85 447**	**75 662**

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Note 14 – Instruments financiers passifs

En milliers d'euros	31/12/2018		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Fournisseurs	21 734	21 734		21 734		
Autres dettes	63 713	63 713		63 713		
Total des passifs	**85 447**	**85 447**		**85 447**		

En milliers d'euros	31/12/2017		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres passifs non courants						
Fournisseurs	19 703	19 703		19 703		
Autres dettes	55 959	55 959		55 959		
Passifs d'impôts exigibles						
Total des passifs	**75 662**	**75 662**		**75 662**		

Note 15 – Impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2017	Écart actuariel	Variation de la période	31/12/2018
Impôts différés actifs				
liés aux avantages au personnel	806		72	878
liés à la participation des salariés	771		(94)	677
liés aux autres différences temporelles				
Total	**1 577**		**(22)**	**1 555**
Impôts différés passifs				
liés à l'élimination des provisions réglementées				
liés aux relations clientèle	32		(32)	0
liés au retraitement de la moins- value sur échange de titres				
liés aux autres différences temporelles				
liés à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Total	**32**		**(32)**	**0**

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Note 16 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de deux activités :
- l'une liée aux services informatiques aux entreprises,
- l'autre liée à l'édition de logiciels.

En milliers d'euros	2018	% total	2017	% total
Services	223 329	96,39%	201 176	96,11%
Logiciels	8 368	3,61%	8 140	3,89%
Total	**231 697**	**100%**	**209 316**	**100%**

Le chiffre d'affaires Services du groupe Infotel se compose de prestations en régie et de prestations forfaitisées. La répartition du chiffre d'affaires entre ces modes de réalisation des prestations se décompose comme suit :

En pourcentage	2018	2017
Prestations en régie	31,7	33,4
Prestations forfaitisées et centres de service	68,3	66,6
Total	**100**	**100**

Des informations concernant le chiffre d'affaires sont communiquées dans le paragraphe 7. « Information sectorielle » en page 29.

Note 17 – Achats consommés et charges externes

En milliers d'euros	2018	2017
Sous-traitance	88 400	69 799
Autres charges externes	11 420	11 778
Achats consommés	92	153
Total	**99 912**	**81 730**

Note 18 – Charges de personnel et effectif

L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 1 697 salariés. Sur l'exercice 2017, l'effectif moyen du Groupe était de 1 580 salariés. Compte tenu de la nature de l'activité, le personnel est principalement composé de cadres.

En milliers d'euros	**2018**	**2017**	**2016**
Rémunérations	73 318	68 643	62 670
Charges sociales	33 292	31 232	28 712
Participation des salariés aux résultats	2 033	2 313	1 814
Engagements au titre des indemnités de fin de carrière	131	339	380
Provision litige salarié	(25)	(5)	(40)
CICE	(2 887)	(3 241)	(2 527)
Frais de développement activés	(3 823)	(1 801)	(1 950)
Crédit d'impôt recherche sur charges de personnel non activées	(115)	(266)	(457)
Amortissement du crédit d'impôt recherche rattaché au frais de développement	(511)	(557)	(579)
Remboursements et transferts charges liés au personnel	(164)	(100)	(102)
Total des charges de personnel	**101 249**	**96 557**	**87 921**

Par ailleurs, l'article 66 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificatives pour 2012 a créé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). À ce titre, un produit de 2 887 k€ est comptabilisé en 2018, contre 3 241 k€ en 2017, en diminution des charges de personnel conformément à la note d'information du 28 février 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Note 19 – Résultat financier

En milliers d'euros	**2018**	**2017**
Rémunération des comptes à terme	92	52
Plus-values nettes sur cession de VMP		
Intérêts des comptes courants bancaires		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**92**	**52**
Gains de change	6	55
Pertes de change	(13)	(43)
Autres produits et charges financières	**(7)**	**12**
Résultat financier	**85**	**64**

Note 20 – Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

En milliers d'euros	**2018**	**2017**
Impôt à payer au titre de l'exercice	5 804	5 580
Impôt différés IS	(10)	(196)
CVAE	2 058	1 965
Charge d'impôts	**7 852**	**7 349**

La preuve d'impôt est la suivante :

En milliers d'euros	**2018**	**2017**
Résultat net avant MEE	15 264	15 988
Charge d'impôts	7 852	7 349
Résultat avant impôts	23 116	23 337
Taux courant d'IS applicable à la société mère	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	**7 705**	**7 778**
TVS et amortissements non déductibles	20	10
Provision non déductible	0	18
QP frais et charges	38	32
Effets des crédits d'impôt et des subventions fiscales	(1 171)	(1 169)
Résultat Monaco	(177)	(189)
Résultat Infotel Corp	70	(94)
Résultat Infotel UK Consulting	(30)	(13)
Résultat Insoft Infotel Software	(6)	
Taxe sur dividendes	0	(579)
CSB	145	159
CVAE nette d'IS	1 372	1 310
Variation taux IS	(69)	93
Autres	(44)	(7)
Charge d'impôt comptabilisée	**7 852**	**7 349**

Note 21 – Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se rapportent à la société OAIO détenue à 40 % par des minoritaires, et la société Infotel Consulting UK détenue à 49 % par des minoritaires.

Note 22 – Résultat par action

	2018	**2017**
Résultat net part du groupe	15 262	15 800
Nombre d'actions composant le capital social	6 656 955	6 656 955
Dont actions propres détenues	3 431	2 950
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	6 653 524	6 653 893
Résultat par action	2,27	2,37
Nombre moyen de stock-options potentielles dilutives en circulation		
Nombre moyen d'actions gratuites en circulation		
Nombre moyen d'actions dilutives du capital social		
Résultat dilué par action	2,27	2,37

7. INFORMATION SECTORIELLE

L'activité du groupe Infotel se compose de deux secteurs, l'un relatif aux logiciels et le second relatif aux services.

État du résultat net de la période par secteur

En milliers d'euros	2018			2017		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	8 368	223 329	231 697	8 140	201 176	209 316
Résultat Opérationnel	3 262	19 765	23 027	3 216	20 056	23 272
Résultat net	2 204	13 058	15 262	3 052	12 936	15 988

Ventilation des produits Logiciels

En milliers d'euros	**2018**	**2017**
Royalties IBM	4 343	4 600
Ventes – Location de Logiciels	1 447	910
Maintenance et Services associés aux ventes et locations	2 578	2 630
TOTAL	**8 368**	**8 140**

Ventilation du chiffre d'affaires Services :

En milliers d'euros	**2018**	**2017**
Prestations de développement informatiques au forfait et centre de services	142 978	129 321
Prestations de développement informatiques en régie	66 329	64 854
Assistance à maîtrise d'ouvrage	9 974	7 001
Digitalisation	4 048	0
TOTAL	**223 329**	**201 176**

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En milliers d'euros	**2018**	**%**	**2017**	**%**
France	210 455	90,9 %	186 552	89,1 %
Europe	16 319	7,0 %	17 547	8,4 %
États-Unis	4 923	2,1 %	5 217	2,5 %
Total	**231 697**	**100 %**	**209 316**	**100 %**

<u>Clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires</u>

Seuls trois clients représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition des actifs par secteur

En milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Logiciels	Services	Logiciels	Services
Actifs non courants	8 574	14 837	6 031	15 370
Actifs courants	17 053	135 991	17 093	122 099
Total	**25 627**	**150 828**	**23 124**	**137 469**

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Facteurs de risques financiers

Risque de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en « *Note 6 – Créances clients* » en page 21.

Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de son absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose.

Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'ayant aucun endettement financier, il n'est pas exposé à une évolution des taux d'intérêt.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les royalties IBM qui sont libellées en dollar et les facturations de redevances par le Groupe à la filiale américaine. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Au 31 décembre 2018, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisées par les entités du Groupe dans une monnaie autre que l'euro s'élève :

- Pour le dollar, à 795 k$ ou 694 k€ (1 187 k$ ou 990 k€ au 31 décembre 2017). Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale américaine, et des royalties IBM du 4e trimestre 2018 ;
- Pour la livre sterling, à 274 k£ ou 306 k€. Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale anglaise.

c. Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées de comptes à terme. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

Par ailleurs, Infotel détenait, au 31 décembre 2018, 3 431 de ses propres actions, pour un montant total de 132 683 €, soit un prix moyen d'achat de 38,67 €.

Engagements hors bilan

Les engagements sur location immobilière sont liés à l'engagement de payer des loyers selon la réglementation en vigueur des baux commerciaux, dits « 3-6-9 ». Les engagements sont valorisés en retenant l'engagement maximum.

	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements au titre des baux commerciaux	2 334	7 597	3 192

À la connaissance du groupe Infotel, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Honoraires des commissaires aux comptes

en k€	Audit Consultants Associés 2018		Constantin Associés 2018		Audit Consultants Associés 2017		Constantin Associés 2017	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	52	45	63		48	48	67	52
- Filiales intégrées globalement	63	55	43		53	52	40	34
- Services autres que le commissariat aux comptes - Émetteur - Filiales intégrées globalement								
Sous total	115	100	106	91	101	100	107	91
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (*) - R.S.E. - Autre (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)			10	9			10	9
Sous total			10	9	0	0	10	9
TOTAL	115	100	116	100	101	100	117	100

Passifs éventuels

À notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Infotel et de ses filiales.

Événements postérieurs à la date de clôture

Une attribution de 77 497 actions gratuites a été effectuée le 23 janvier 2019.

Transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2018 à 1 024 k€.

Le groupe n'a pris aucun engagement en matière d'avantages post carrières au profit de ses dirigeants (indemnité de départ en retraite, indemnité de rupture…).

Autres transactions

Il n'existe pas de transactions avec d'autres parties liées.